

# **Rapport Préparatoire aux Orientations Budgétaires 2018**

## **Note de Synthèse – 22 Février 2018**

**Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel et rituel dans la vie municipale :**

- Il est un **Outil de pilotage politique**, prévu par le Code général des Collectivités territoriales, et vise à définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la collectivité pour l'année ;
- C'est un **Instrument de transparence** dans un contexte économique difficile qui nous impose de « *reconnaître depuis plusieurs années que l'argent public n'existe pas mais qu'il est au contraire le fruit des richesses produites par l'ensemble de nos compatriotes* »

**Le DOB constitue la 1<sup>ère</sup> étape du cycle budgétaire qui se poursuivra par le vote du budget.**

**Ayant une dimension démocratique** puisqu'il consiste à discuter des orientations de l'exercice budgétaire et des engagements pris sur la durée du mandat en cours, le DOB a également **des vertus pédagogiques en offrant la possibilité à chacun, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.**

**Devant préfigurer le budget de l'année dans ses grandes lignes directrices avant que celles-ci ne soient traduites en chiffres**, les orientations budgétaires doivent nécessairement conjuguer les efforts passés d'une gestion prévoyante et raisonnable, mais aussi retracer la volonté d'investissement en étant capable de développer une vision prospective à moyen et long terme.

**Reflet de la responsabilité collective** à l'égard des concitoyens tel qu'il incombe aux élus de la commune, les orientations budgétaires pour l'année 2018 s'inscrivent dans la continuité du projet sur la base duquel la majorité municipale s'est appuyée et s'est engagée pour répondre aux besoins de la ville.

- **Maintenir une gestion saine et rigoureuse des finances communales dans un contexte économique difficile,**
- **Changer l'image de la ville et la doter d'équipements structurants,**
- **Dynamiser et animer la ville en confirmant un soutien fort à la promotion touristique sur un périmètre dépassant largement les limites géographiques de la commune,**
- **Se soucier du quotidien et donc de l'environnement immédiat des habitants.**

Le débat doit ainsi permettre d'expliquer, de discuter et de rappeler ces principes forts, attendus par les administrés, à travers des choix budgétaires équilibrés, pour la **réalisation de nouveaux investissements**, le **démarrage ou la programmation** d'un certain nombre de projets, **les réflexions qui s'imposent** afin de maintenir un cap... tout en gardant une vision globale sur les aménagements de la ville et les bonnes décisions à prendre, que ce soit à court, à moyen ou à long terme, dans toutes les thématiques de la vie communale.

En prenant en compte un contexte économique national ;  
en s'adaptant aux nouvelles dotations des collectivités ;  
en arbitrant des investissements majeurs en fonction de l'évolution des taux d'aides financières publiques sollicitées ;  
en connaissant la situation financière précise de la commune et ses capacités d'investissement ;  
en émettant des choix dans le fonctionnement de la collectivité ;  
→ **il s'agit de se poser les bonnes questions pour savoir ce que l'on souhaite réellement faire de La Mure sur les décennies qui viennent.**

### **I - Un Contexte Général – L'environnement macro-économique**

#### **❖ En Zone Euro :**

##### **➤ La reprise se consolide**

La croissance en zone euro se consolide, elle accélère depuis fin 2016, dépassant depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008.

Les 19 pays de la zone euro profitent d'une amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 entre 0.25% (Belgique) et 1.7%(Luxembourg).

Parmi les 4 grands pays de cette zone euro, pour ce même trimestre, l'Espagne (+0.8%) et l'Allemagne (+0.8%) demeurent en tête tandis que la France (+0.6%) et l'Italie (+0.4%) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 4 trimestres.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon fin 2018. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1.5% depuis fin 2017.

Au-delà, des faits majeurs comme la crise catalane ou le Brexit rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés et méritent une particulière attention... sans oublier la volatilité que pourrait induire l'imprévisibilité du gouvernement américain.

A l'inverse, les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.

### ➤ **Une croissance modérée**

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Le retour de l'inflation (passée de 0.2% en 2016 à 1.5% en 2017) devrait se maintenir en 2018 (1.5% attendu en moyenne) en pesant sur la croissance.

Selon les prévisions, la croissance de la zone euro aurait atteint +2.4% en moyenne en 2017 (plus forte croissance depuis 10 ans) après +1.8% en 2016.

En 2018, la croissance pourrait se maintenir et s'établir vers +2.3%, supérieure aux précédentes estimations de fin 2017. En 2019, elle se situerait entre 1.9% et 2%.

A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir et retourner à son niveau potentiel. Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif pourront permettre d'enrichir cette croissance à long terme.

### ➤ **Vers une normalisation très graduelle de la politique monétaire**

Après un début 2016 en territoire négatif, l'inflation est redevenue positive en juin 2016 mais est restée très faible, n'atteignant que +0.2% sur l'année complète en dépit de la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif.

Portée par la hausse du prix du pétrole, l'inflation a poursuivi sa remontée atteignant +1.5% en moyenne sur 2017, et devrait se maintenir à ce niveau en 2018.

Cette hausse de l'inflation pèse progressivement sur le pouvoir d'achat des ménages même si elle demeure assez faible et inférieure au seuil de +2% visé par la BCE.

Jusqu'en décembre 2017, le programme d'achats actifs (APP) de la BCE, étendu à l'achat d'obligations de bonne qualité de sociétés non-financières s'est maintenu à un rythme élevé d'achats mensuels.

Depuis janvier 2018, ces achats ont été réduits de moitié dans le cadre du prolongement de ce programme d'achats actifs annoncé en octobre 2017. Ce rythme se maintiendra jusqu'en septembre 2018 et au-delà si cela était jugé nécessaire. Les taux directeurs, aux, demeureront à leur niveau actuel sur un horizon allant au-delà de celui de la fin de l'APP et devraient rester inchangés jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

## ❖ **En France :**

### ➤ **Une croissance au-delà du potentiel**

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de +0.6%, s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0.5 et 0.6% par trimestre.

Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le 3<sup>ème</sup> trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant +1.9% en moyenne pour 2017, et 1.8% pour 2018, avant de retomber à 1.4% pour 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10.6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9.5% en mai 2017 avant de repartir légèrement à la hausse pendant l'été suite l'annonce de la fin suppression des primes à l'embauche accordées aux PME et à la réduction des emplois aidés.

Depuis, le taux de chômage est reparti à la baisse atteignant 9.2% fin 2017.

### ➤ **Retour progressif d'une inflation en France**

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

Malgré un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne elle a atteint 1% en 2017 contre 0.2% en 2016 ; elle reste néanmoins modérée et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. Cette inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression.

Elle pourrait atteindre 1.2% en 2018.

Après s'être fortement apprécié, passant de 1.5 à 1.21 entre fin 2016 et début 2018, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises.

La France bénéficie néanmoins de la reprise du commerce international (les exportations augmentant de 3.3% fin 2017), mais pour autant, le déficit commercial devrait continuer à se creuser car les importations restent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

### ➤ **Maintien de bonnes conditions de crédits**

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant faiblement en fin d'année.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux, réduction d'impôt régime Pinel, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au 1<sup>er</sup> semestre 2017 et un ralentissement au 3<sup>ème</sup> trimestre.

A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au 3<sup>ème</sup> trimestre.

### ➤ **Une lente consolidation budgétaire**

Le premier projet de la loi des finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit en dessous du seuil de 3% du PIB (à -2.9% en 2017)

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB, et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

Plus que la loi des finances pour 2018 (LFI), c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

A l'accoutumée de ces dernières années, la LFI 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc communal mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures « ordinaires », viennent aussi s'ajouter **deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures** :

- l'une, même si elle avait été déjà annoncée, touche le **dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements** par l'Etat jusqu'en 2020 ;
- l'autre, concerne le **remplacement des mesures de réduction de la DGF** pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public, par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

**Ce dernier point constitue un changement important dont les contours définis par la LPFP astreignent les collectivités à encore plus de vertu.**

**Le législateur leur demande en effet de porter largement le désendettement public du quinquennat.**

**A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'€ d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5.8 points de PIB en 2022 au lieu de 8.7 points en 2017.**

## ❖ **En Matheysine :**

Le Président de la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM), lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, a confirmé ses objectifs dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat de 714 000 € sur les trois dernières années.

Face à la faible marge de manœuvre apparue lors du Compte Administratif 2017, la CCM se trouve face à de nombreuses interrogations, notamment concernant la construction de son futur budget.

La CCM a réaffirmé l'instauration d'une taxe nouvelle GEMAPI due au transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »

Cette taxe sera reversée à l'organisme en charge d'exercer cette compétence (le SIGREDA).

## **II – LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL POUR ETABLIR LE BUDGET 2018**

### **II – 1 – Situation des Finances au terme du Budget 2017**

Le Compte Administratif (CA) 2017 étant connu et ayant été présenté en détail, par chapitre, en Fonctionnement et en Investissement, l'élaboration du Budget Primitif 2018 doit s'appuyer en partie sur les chiffres de l'année précédente, en prenant en compte :

- les recettes des produits de services et de gestion courante estimées pour 2018,
- les charges de fonctionnement, en particulier les charges de personnel (cf. II-2),
- les recettes fiscales pour fixer les taux des taxes communales de 2018 (cf. II-3),
- les résultats du CA obtenus suite aux investissements réalisés,
- la récupération du FCTVA,
- l'encours de la dette de la collectivité et les annuités d'emprunts pour le nouvel exercice (cf. II-4).

Rappel des chiffres – Compte Administratif 2017 :

Fonctionnement :	<b>Recettes :</b>	<b>6 218 752.09 €</b>
	<b>Dépenses :</b>	<b>6 021 005.50 €</b>
Investissement :	<b>Recettes :</b>	<b>3 077 877.86 €</b>
	<b>Dépenses :</b>	<b>3 328 908.97 €</b>

En s'appuyant sur les résultats du CA 2017 et en prenant en compte les éléments budgétaires 2018 (subventions attendues, masse salariale, taux communaux d'imposition, dotations de l'Etat, annuités d'emprunts...) pour la préparation du Budget Primitif,

→ les sections « **Fonctionnement** » et « **Investissement** » du **Budget 2018** en cours d'élaboration sont estimées comme suit :

- Fonctionnement : **6 020 K€**
- Investissement : **3 760 K€**

Comme indiqué dans le dernier paragraphe du chapitre I, avec les termes de la Loi de Programmation des Finances Publiques :

→ La collectivité doit participer à l'effort demandé de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

→ Cela doit donc passer par une **maîtrise des dépenses annuelles de fonctionnement**.

La ville de La Mure veillera à maîtriser au maximum ses dépenses de fonctionnement, sachant que cette décision a largement été anticipée depuis plusieurs années par la collectivité.

Il s'agira bien évidemment de continuer sur cette lancée, avec toujours plus de rigueur sur la section de fonctionnement et une veille accentuée de l'évolution des dépenses, afin de ne laisser place à aucune dérive dans les lignes budgétaires inscrites en fonctionnement.

## II – 2 – La masse salariale à la ville de La Mure

Une maîtrise des effectifs et de la masse salariale :

Les charges engendrées par la masse salariale représentent une ligne financière importante dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

Il est essentiel de veiller de très près à la maîtrise de cette dépense afin de respecter les objectifs fixés pour la gestion du personnel et de ne pas dépasser l'enveloppe inscrite dans la ligne budgétaire correspondante.

En termes d'effectifs d'employés communaux, ceux-ci demeurent en-dessous des moyennes pour les villes d'une même strate avec lesquelles La Mure peut être comparée.

La ville de La Mure a évolué et a su s'adapter aux besoins, avec de nouvelles contraintes, de nouvelles compétences, de nouveaux équipements, etc...

La collectivité a même observé une diminution régulière des « équivalents temps plein » sur les 3 derniers exercices :

en 2015 : 100 agents représentant **78.23** équivalents temps plein

en 2016 : 99 agents représentant **75.42** équivalents temps plein

en 2017 : 98 agents représentant **70.75** équivalents temps plein

**Tableau des effectifs en 2017**

	STATUTS							
	SITUATION		CATEGORIES					
	Nbre	ETP	A	B	C			
					C	CAE	APP	SAI
Administration Générale	11	9.81	3	3	5	0	0	0
Action Sociale, Enfance, Jeunesse	24	15.15	0	5	18	1	0	0
Culture	20	11.51	0	13	7	0	0	0
Environnement, Aménagement du Territoire, Sécurité	5	5	0	1	4	0	0	0
Services Techniques	33	26.93	0	1	26	3	1	2
Sport	3	1.05	0	1	2	0	0	0
Tourisme	2	1.3	0	1	1	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>98</b>	<b>70.75</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>64</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
%	100%		3.06%	25.51%	65.31%	3.06%	1.02%	2.04%

## II – 3 – La Fiscalité communale

La municipalité s'attache depuis plusieurs années à assainir ses finances en désendettant la commune tout en faisant en sorte de maintenir les taux d'imposition :

→ Cette volonté tend à rapprocher les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur le Bâti au niveau des moyennes nationales et départementales des villes d'une même strate (communes de 5000 à 10000 habitants) proposant des services à l'échelle d'un territoire s'apparentant à celui de la CCM et pour lequel la ville de La Mure s'impose comme la ville centre et le chef-lieu du canton.

	2015	2016	2017	Proposition 2018
Taxe d'Habitation	9.00%	9.00%	9.00%	<b>9.00%</b>
Taxe Foncière sur le Bâti	29.50%	29.00%	29.00%	<b>29.00%</b>
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	50.00%	50.00%	50.00%	<b>50.00%</b>

→ Pour 2018, il est proposé **de ne pas toucher à la fiscalité des muros** et de maintenir les taxes communales (Foncières et Habitation) aux mêmes taux que l'année précédente.

Ce choix a pour mérite de montrer que la commune peut engager de nombreux projets, réaliser d'importants chantiers, se doter et faire fonctionner des équipements à destination de la population, proposer de nombreux évènements,... **sans grever le porte-monnaie de ses administrés** par une pression fiscale accrue.

La municipalité tient à rappeler qu'elle ne souhaite en aucun cas « taxer » d'une manière supplémentaire les muros et muros pour transformer et dynamiser la ville.

Pour information :

→ montant de la recette **2017** dans le chapitre de fonctionnement « Impôts et Taxes » = 3 712 984 €

→ d'après l'estimation, en restant sur ces même taux, recette **2018** « Impôts et Taxes » = **3 696 771 €**

(montant estimatif à prendre en compte pour l'élaboration du Budget Primitif 2018 de la commune sans tenir compte d'une évolution des bases, connues en mars 2018)

## **II – 4 – La Dette de la collectivité**

Tout le travail de ces 15 dernières années a été pour la Municipalité de doter la ville d'une capacité à investir sans retomber dans un endettement massif. Ce travail a porté ses fruits

Compte tenu des dernières renégociations d'emprunts, la totalité de la dette communale s'est vue ainsi sécurisée avec exclusivement des taux fixes.

**Ce taux d'endettement est gage d'une saine gestion de l'argent public mais aussi d'une certaine solidité financière.**

Deux nouveaux emprunts ont alors été souscrits début 2016 (votés par délibération du conseil municipal du 3 décembre 2015) pour un montant total de 2.5 millions d'euros sur 20 ans à taux fixes. Ces emprunts ont été réalisés dans le cadre du financement de la construction de la Halle des Sports, à des conditions exceptionnelles (1.25 M€ à 1.59% et 1.25 M€ à 1.89 %).

Au vu du plan de financement obtenu pour la construction de la Halle des Sports, pour un projet à 3 978 K€ avec 2 240 K€ de subventions, 627 K€ de récupération de FCTVA, la partie restant à charge de la commune s'élève donc à 1 111 K€ (dont 1 million déjà inscrits au budget 2015).

Les 2.5 M€ ont donc permis d'offrir à la ville une capacité de financement très importante dès 2016 pour envisager de nombreux autres investissements dans diverses thématiques de la vie communale.

Avec ces derniers emprunts, le **montant de l'annuité par habitant** reste très inférieur à la moyenne nationale pour les villes d'une même strate (5000 à 10 000 habitants).

### **Montant de l'annuité par habitant :**

Moyenne nationale de la strate en 2016 : **123.00 € / hab (dernière valeur publiée)**

Annuité par habitant muros en 2017 : 92.98 € / hab

Annuité par habitant muros en 2018 : 86.74 € / hab

## Evolution de la dette depuis 2012 :

	Encours de la dette capital	Total des annuités (capital + intérêts)	Annuités par habitant	Encours de la dette par habitant
2012	3 378 625 €	410 953 €	79.03 €	649.74 €
2013	3 276 714 €	340 197 €	65.42 €	630.14 €
2014	3 061 571 €	343 934 €	66.14 €	588.76 €
2015	2 835 941 €	347 857 €	66.90 €	545.37 €
2016 (emprunt 2.5 M€)	5 099 313 €	445 466 €	85.67 €	980.64 €
2017	4 777 584 €	483 500 €	92.98 €	918.77 €
2018	<b>4 400 803 €</b>	<b>451 045 €</b>	<b>86.74 €</b>	<b>846.31 €</b>
2019	4 044 116 €	443 072 €	85.21 €	777.71 €
2020	3 686 374 €	447 517 €	86.06 €	708.92 €

### **III – PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS EN 2018**

La ville de La Mure, grâce à une capacité financière maîtrisée, s'est engagée dans une réelle métamorphose depuis une quinzaine d'année. Des équipements structurants ont été construits, l'image de la ville a changé, des animations se sont multipliées, dans une volonté d'offrir aux habitants et aux entrepreneurs un cadre de vie plus agréable, de séduire nos visiteurs pour les inciter à faire une halte et à revenir à La Mure et en Matheysine. Le but affiché étant de se montrer attractif pour permettre l'installation de nouveaux arrivants (entreprises ou particuliers)

L'image de la ville passe aussi par une dynamique d'animations, de festivités, de manifestations régulières ou événementielles qu'elle propose au gré des saisons pour s'exporter bien au-delà des frontières de la Matheysine.

La ville investit et s'investit en accompagnant pleinement les étapes de grands projets touristiques, comme le redémarrage du Petit Train de La Mure prévu pour 2020 et le soutien pour la station hivernale de l'Alpe du Grand Serre.

L'embellissement de La Mure est une thématique transversale mêlant de nombreux domaines de la vie municipale : fleurissement, mobilier urbain, plan façade, réfection du domaine public, travaux sur les bâtiments communaux, signalétique, entrées de ville, décorations, illuminations...

La multiplication des grands chantiers ne doit pas concentrer uniquement les investissements vers ces seuls projets structurants. En effet, il est prioritaire de garder constamment en vue « le quotidien des murois » afin de répondre aux attentes des habitants qui vivent leur ville et leur quartier au quotidien.

Dans ce domaine, ce sont des actions régulières qui s'inscrivent naturellement tout au long de l'année pour offrir aux administrés les services légitimes d'une commune : propreté urbaine, entretien des espaces publics, voies communales, sécurité, déneigement, éclairage public, maintenance des équipements, établissements scolaires, petite enfance, service jeunesse, missions auprès des aînés, sport, culture, solidarité, handicap, accueil, conseils, environnement...

2017 a vu la mise en place de nombreux groupes de travail qui ont avancé et étudié plusieurs pistes pour les projets structurants de la ville. Le travail réalisé a permis de prendre des décisions, d'engager un certain nombre d'actions et de travaux sur des chantiers en cours, de renoncer techniquement et de revoir la copie sur d'autres projets, et d'être prêts en 2018 (ou les années à venir) à lancer des réalisations nouvelles ou répondre à un certain nombre d'obligations (requalification de la traversée de ville, parvis du lycée de la Matheysine, aménagements extérieurs de la halle des sports, agenda d'accessibilité programmé AD'AP, centre historique, voiries, etc...)

#### **cf. II-1 (situation des finances communales au terme de l'exercice 2017)**

→ le budget en dépenses d'investissement 2018 est estimé à **3 760 K€**

→ dont 357 K€ de remboursement de capital d'emprunts

→ reste environ **3 400 K€ en programme d'investissement** (RAR + opérations nouvelles)

### **III – 1 – Des investissements déjà engagés**

Comme chaque exercice budgétaire, un certain nombre de lignes inscrites au budget 2017 se retrouveront en 2018 en « Restes à réaliser RAR ».

Les RAR représenteront **1 269 529 €** dans les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2018.

On y trouvera entre autres les programmes suivants :

- Aménagement du parvis du lycée de la Matheysine
- Création d'un réseau de chaleur et chaufferie bois
- Aménagements extérieurs et abords de la halle des sports
- Travaux et Maîtrise d'œuvre de la halle des sports
- Aménagement de l'aire de camping-cars
- Changement du serveur informatique mairie
- Rénovation espace Claude Pequignot
- Aménagement des entrées de ville
- Reliquat des Plans Pluriannuels PPA 2017...

La somme de 582 K€ sera inscrite au Budget Primitif 2018 au titre des **opérations déjà engagées** ou des **projets récurrents** retrouvés d'années en années répondant aux engagements de la municipalité :

- Plan de ravalement des façades
- Taxe d'aménagement eau
- Plan Local d'Urbanisme
- Fond de concours fibre optique (Département)
- Vidéo protection (fibre optique communale)
- Etudes et relevés topographiques
- Acquisitions foncières
- Enfouissement ErDF
- Travaux reboisement forêts communales
- Remboursement travaux communautaires à la CCM
- Travaux contournement de la ville
- Aménagement Pré Sabot
- Façade du Théâtre

### **III – 2 – Les chantiers en 2018**

**Des opérations structurantes pour la commune :**

- Aménagement du parking Montée de la Citadelle
- Premiers travaux pour l'aménagement de la rue du Breuil et de la place Pasteur
- Signalétique

**Des investissements arbitrés dans diverses thématiques municipales :**

- Travaux sur voiries communales (priorité pour voiries de la vieille ville)
- Multi-accueil – Travaux 1<sup>er</sup> étage
- MAB – Porte d'entrée principale
- Cheminement et éclairage bords de Jonche (partie sud)
- Réhabilitation poteaux d'incendie
- Stand de Tir – Réfection toiture
- Barrières jeux de boules Capucins
- Décorations et illuminations de Noël
- Mâts d'éclairage public
- Pose de Moloks
- Eclairage public lot. l'Olan 1 et 2, lot. des Trois Saules et lot. Clapier Caillat
- CCAS – Pose d'un système d'alarme protection des personnes

### **III – 3 – Reconduction des Plan Pluriannuels (PPA)**

Instaurés depuis plusieurs années dans différents secteurs de la gestion municipale, ces plans pluriannuels offrent une réelle souplesse d'utilisation pour le financement d'investissements programmés ou pour faire face à des urgences au cours de l'exercice.

La gestion en PPA est reconduite en 2018 pour la somme totale de **307 K€**



Les modifications pour 2018 sont les suivantes :

→ création d'un nouveau PPA « rénovation de logements communaux » (15 K€)

→ diminution de 15 K€ sur le PPA « modernisation des véhicules »

- Modernisation des bâtiments (20 K€)
- Economies d'énergies (10 K€)
- Accessibilité PMR (50 K€)
- Tourisme et Cadre de vie (15 K€)
- Matériels et équipements (20 K€)
- Mise en sécurité de l'église Notre-Dame (20 K€)
- Rénovation du cimetière (20 K€)
- Rénovation de logements communaux (15 K€) nouveau !
- Modernisation des équipements culturels (22 K€)
- Sécurité et Stationnement (20 K€)
- Modernisation des équipements sportifs (15 K€)
- Modernisation des équipements bureautiques (10 K€)
- Modernisation des bâtiments scolaires (25 K€)
- Mise en conformité de l'Hôtel de Ville (20 K€)
- Modernisation du parc de véhicules (25 K€)

## **IV – UN POINT SUR LES BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES**

### **IV – 1 – Budget Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**

Le CCAS a pour objectif de renforcer son rôle d'animateur de prévention et de développement social dans la commune en partenariat avec les institutions publiques ou privées.

Rappel du Compte Administratif 2017 du CCAS :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Recettes</b>	102 178.01 €	0.00 €
<b>Dépenses</b>	99 989.40 €	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	2 188.61 €	

Des faits marquants en 2017 :

- **07 octobre** : Journée d'Autonomie « Prise en charge de la Santé en ville, à l'hôpital, au présent et au futur ». (300 participants environ)
- **Novembre** : Réaménagement de la permanence CAF, sur rendez-vous uniquement, qui a mis à contribution le personnel du CCAS pour les allocataires n'ayant pas d'accès à internet, afin de les accompagner pour prise de rendez-vous ou édition de documents.
- **14 décembre** : partenaire à l'organisation de la rencontre des élus de la C.C.M ayant pour objet « le logement » en Matheysine.
- **26 décembre** : ouverture d'un foyer d'hébergement hivernal ; le CCAS est partenaire de cette action (logistique, recrutement de personnel, coordination avec les associations caritatives).

La ville a reconduit les aides suivantes pour 2017 :

- **Aide au maintien à domicile** : augmentation de **6.3%** du nombre de dossiers instruits. Le montant des aides reste stable car le nouveau calcul de l'APA a diminué le ticket modérateur à charge du bénéficiaire. **67 dossiers**, pour un montant total d'aide de **21 004 €**
- **Aides pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** : augmentation de **20%** du nombre de dossiers, ce qui représente **84 dossiers** en 2017 pour un montant total de **4 200 €** d'aides.
- **Aides au paiement de l'eau** : augmentation de **19 %** du nombre de dossiers, ce qui représente **65 dossiers** pour un montant de **2 330 €**.

## Pour 2018 → La Ville de La Mure pérennise ses différentes missions et dispositifs d'aides :

- Maintien de l'accueil et de l'information en direction des personnes âgées ou handicapées : « Points Info-Autonomie » (charte avec la maison de l'autonomie du Département pour le développement du réseau de permanences et d'accueil à destination de ce public)
- Maintien de l'ensemble des permanences proposées actuellement au CCAS
- Secours et prêts : population en situation professionnelle précaire
- Poursuite des réflexions avec les associations caritatives pour coordination des aides
- Aide aux vacances, versée pour l'accueil loisirs des mercredis et vacances
- Aide au maintien des personnes âgées à domicile
- Aide au paiement des factures d'eau pour les classes moyennes
- Aide au paiement de la TEOM

## 2018 fera aussi l'objet de nouvelles missions, à savoir :

- **Permanences CAF** au CCAS.  
Depuis novembre 2017, la mise en place de la permanence CAF, sur rendez-vous, est assurée par un agent « service civique » du Département. Le contrat de l'agent prendra fin en mai 2018.  
En l'absence de nouveau candidat, le CCAS pourra assurer ce type d'accueil (formation suivie auprès de la CAF).  
NB : le CCAS assure déjà en complément ce type de service pour les allocataires en situation d'urgence.
- **Nouveau Foyer d'hébergement**  
Ce dernier va engendrer une augmentation du nombre de domiciliations postales auprès du CCAS.  
Il faudra une éventuelle augmentation du « budget mobilité transport » : la coordination sera à mettre en place avec les encadrants de la structure.

## De nouveaux projets sont inscrits pour 2018 :

- **Faciliter la mobilité en ville des personnes âgées ou handicapées**  
Des habitants se sont manifestés afin d'envisager la mise en place d'un mode de transport permettant aux séniors murois de se déplacer en ville.  
→ A cet effet, il est proposé dès 2018 de mettre en place un transport à destination des aînés domiciliés dans les quartiers périphériques afin de les acheminer en centre-ville (Club Belle Epoque dans un premier temps).  
Le mode de transport est à étudier, de même que les jours fixés pour cette nouvelle prestation.

## IV – 2 – Budget de l'Eau Potable

Rappel du Compte Administratif 2017 du budget de l'Eau :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Recettes</b>	438 830.54 €	53 622.20 €
<b>Dépenses</b>	512 114.35 €	28 900.04 €
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	- 73 283.81 €	24 722.16 €
<b>Résultat reporté des années antérieures</b>	428 531.16 €	- 215 775.48 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>(A) 355 247.35 €</b>	<b>(B) - 191 053.32 €</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>(A - B) 164 194.03 €</b>	

Les montants des dépenses et recettes en fonctionnement montrent un décalage important entre le Budget Primitif 2017 et le Compte Administratif 2017.

Cet écart correspond à la quote-part du SIAJ qui n'apparaît plus sur la comptabilité du budget de l'eau de La Mure car cette dernière a transféré la gestion des recettes au SIAJ en cours d'année.

Dorénavant, c'est le SIAJ qui émet des titres de recettes au budget de l'eau et non l'inverse comme précédemment.

## **Pour préparer l'avenir :**

La ville de La Mure a lancé une étude prospective financière auprès de la société Stratorial Finances.

L'objectif est d'évaluer la capacité financière du budget annexe afin de se projeter à moyen terme pour déterminer une politique financière d'investissement.

→ Les travaux projetés portent sur la modernisation, la sécurisation et la maintenance du réseau d'eau sur une période de 5 ans.

Cette étude permettra aussi à la commune de déterminer sa capacité d'endettement pour la réalisation des travaux de modernisation des réseaux.

A ce jour, un seul emprunt de 12 000 € annuel (capital et intérêts confondus) s'inscrit au passif de ce budget annexe, cet emprunt se terminant en 2025.

## **Des investissements pour 2018 :**

D'ores et déjà, certains travaux sont projetés sur 2018, à savoir :

- *Modernisation du réseau sur le boulevard Auguste Vial (50 000 €) ;*
- *L'entretien des captages de Rif Bruyant (92 000 €)*

## **Des études en cours :**

Des études sont en cours pour déterminer les investissements nécessaires à la modernisation des réseaux d'eau potable :

- *Renforcement de la conduite d'eau potable sur le tronçon de la RN 85 entre la patte d'oie et le rond-point nord ;*
- *Pose de compteurs individuels à tête électronique sur l'ensemble du parc afin d'avoir une meilleure lisibilité du réseau et de facturer au plus près de la consommation des usagers ;*
- *Renforcement de la capacité de stockage de l'eau potable afin de répondre à la demande en cas de fuite importante sur la canalisation principale ;*
- *Poursuite de l'amélioration du réseau afin de maintenir un bon rendement.*

→ Les travaux projetés peuvent évoluer selon le choix de la commune à recourir ou non à un emprunt.

## **V – POUR CONCLURE**

**Malgré le contexte de baisse des dotations et cette nécessité d'économies à réaliser par les collectivités, nous devons tout faire pour se donner la capacité à continuer à investir pour notre ville ; notre rôle majeur étant de placer correctement le curseur entre nos sections de Fonctionnement et d'Investissement.**

**En tout état de cause, notre volonté demeure de rendre la Mure et la Matheysine toujours plus attractives pour permettre la consolidation d'implantation de nouvelles entreprises et l'arrivée de nouveaux habitants au sein d'une ville où il fait bon vivre.**

\*\*\*\*\*